

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/07/2009

Réception par le Prefet : 06/07/2009

Publication : 10/07/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2009-10-8-7

Séance du vendredi 3 juillet 2009

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS SCOLAIRES (PROGRAMME E252) : INVESTISSEMENTS SCOLAIRES DU PREMIER DEGRE ANNEE 2009 (QUATRIEME LISTE)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6 - 2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG-2008-5-8-2 du Conseil Général du 11 décembre 2008, relative à la politique des Actions Educatives en 2009,
- VU la délibération n° CG-2008-5-1-9 du Conseil Général du 12 décembre 2008 fixant le budget primitif du Département pour 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Collèges et Langue et Culture Régionales,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la quatrième liste du programme 2009 des subventions d'investissements scolaires du premier degré pour un montant de 39 472 €, conformément au tableau figurant en annexe au rapport,
- précise que la dépense correspondante sera prélevée sur l'opération 2009-E252-468, chapitre 204, nature 20414, fonction 21 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté